

Professeur de Dessin de Construction depuis 1948, j'ai abandonné mon poste à Pâques 1960 pour me joindre au groupe de volontaires qui se proposait de lutter "non-violamment" contre les camps de concentration français. On m'a reproché de quitter ainsi ma situation (je ne suis pas encore réintégré), de négliger mes devoirs d'enseignant et de père (j'ai 5 enfants). Pourtant, tout père, tout éducateur, doit être un entraîneur pour ceux dont il a la charge. Et le chemin vers une humanité meilleure n'a jamais pu et ne pourra jamais, se confondre avec celui du confort et de la facilité. La nécessité de mon geste était pour moi évidente.

Évidente comme l'attitude de ces jeunes qui refusent la guerre d'Algérie parce qu'ils savent qu'elle ne peut en aucune façon conduire à une paix véritable. Ils sont déjà une vingtaine à demander un service constructif en Algérie, en dehors de toute obédience militaire ou psycho-activiste - et comme leur demande n'a pas encore été officiellement ni acceptée, ni même comprise, ils subissent la prison.

Je me suis fait un devoir de soutenir ces jeunes réfractaires. Ils ont raison par leur réel désir de paix, et par leur lucidité, par leur courage. Criminel contre l'humanité celui qui les laisse seuls!

Ils sont jugés et condamnés. Avec trois amis, je dois aussi incessamment passer en jugement, essentiellement pour "incitation à l'insoumission".

Nous n'avons pourtant incité personne à rien, sinon ces jeunes, qui avaient déjà formulé leur refus de l'armée, à persister dans leur désir pacifique, constructeur et réaliste. Mais le verdict gouvernemental est d'importance secondaire : nous avons pesé nos risques et assumerons les conséquences de nos actes.

Nous espérons seulement que le corps enseignant, quittant un instant sa grande et lourde tâche quotidienne, saura se dresser unanime pour affirmer que faibles et désarmés devant l'énorme machine de la violence mondiale, c'est pourtant ces jeunes et nous qui avons raison.

**Jacques TINEL
19 bis, rue de la Marne
Le Perreux (Seine)**

E.N.S.E.T. 46-48